



Caisse d'allocations familiales du Var



caf.fr Mon compte



Caf Mon compte



3230

#LaCafÀVosCôtés !

Chers partenaires,

Dans ce numéro d'octobre, vous découvrirez les résultats du challenge innovation Caf&Co que nous avons lancé auprès de l'ensemble de nos partenaires en juin dernier sur la thématique de la Responsabilité sociétale des organisations (RSO). Nous avons souhaité accompagner ce challenge du slogan « Impactons nos territoires », en reflet des travaux que nous menions alors en interne pour construire notre nouveau Projet d'entreprise. Je remercie les partenaires contributeurs, nous avons reçu 12 idées qui ont été analysées, je vous invite à découvrir les résultats dans l'article sus-cité.

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans la démarche Caf&co et celle de notre nouveau Projet d'entreprise **IMPACT 23-27** désormais opérationnel.



Ce projet d'entreprise a aussi été construit avec vous, en se basant sur l'évaluation de nos actions réalisées entre 2018 et 2022 (Souvenez-vous ! c'était l'objet de notre rencontre partenaires le 1er décembre 2022), avec l'appui de nos allocataires au travers de 2 questionnaires dédiés, ainsi qu'avec nos collaborateurs lors de plusieurs ateliers et bien entendu avec l'appui de notre Conseil d'administration.

S'accompagnant du slogan « Des actes au quotidien, un impact pour tous », l'**IMPACT 23-27** conserve dans son ADN les principes de co-construction, d'innovation et d'ouverture qui nous guident depuis notre précédent Projet d'entreprise « *#EnsembleTransformonslEssai* ».

Dans Imp'ACT, il y a ACT comme agir, comme cette dynamique d'actions, comme ce pouvoir d'agir donné à chacun de nos collaborateurs et de nos partenaires, comme cet enjeu et cette habitude des concrétisations. Ce sont bien nos actes quotidiens qui participent de l'impact pour tous, allocataires, partenaires et collabor'acteurs.

Dans Imp'ACT, il y a aussi le pacte, notre contrat social, la confiance comme ciment indispensable à la qualité du service. Le pacte avec nos allocataires, ce sont bien-sûr des engagements de service à respecter.

Dans Imp'ACT, il y a enfin l'ambition de produire un impact positif sur la société, sur notre territoire varois, sur nos publics. Il y a évidemment notre mission de service public et notre raison d'être qui est de rendre un service de qualité à nos populations, notre rôle d'entreprise citoyenne tournée vers les autres mais qui doit aussi incarner elle-même cette citoyenneté d'entreprise.

Dans cet objectif, la relation à nos partenaires figure dans un défi propre s'articulant autour de trois enjeux :

- **L'approfondissement des partenariats : mieux se connaître pour intervenir plus efficacement.**
- **La territorialisation de nos actions : à travers notamment la 2ème génération des Conventions territoriales globales (CTG).**
- **L'évaluation des actions que nous finançons pour améliorer leurs impacts.**

Vous l'aurez compris, ce nouveau Projet d'entreprise est irrigué par la RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations), par cet enjeu de l'impact social et environnemental. Notre Caf est un acteur indispensable au pouvoir de vivre des Varois. Elle est un acteur solidaire et éco-responsable, elle doit dans son propre fonctionnement contribuer à la transition écologique et à l'égalité des chances et elle contribue à des effets sur le territoire à travers ses actions avec et vers ses partenaires ou en favorisant l'inclusion sociale, professionnelle ou numérique de ses publics.

Cela s'incarne dans les cinq valeurs que nos collabor'acteurs ont choisies : responsabilité comme valeur centrale, citoyenneté, agilité, équité et exemplarité. Elles nous ressemblent et nous rassemblent. Elles renvoient aussi à des postures et à des manières d'agir qui doivent intégrer l'éthique, l'adaptation, la solidarité et la prise en compte du collectif.

Cela s'incarnera enfin dans notre nouveau siège, avec un emménagement prévu à mi-2024 au cœur de la ville de Toulon. Ce nouveau bâtiment facilitera cette démarche de co-construction menée avec vous, grâce à des espaces de travail modulables pensés pour vous accueillir.

Bonne lecture,



Julien Orlandini
Directeur
de la Caf du Var



Michel Unia
Président du
Conseil d'Administration

SOMMAIRE

1 - Offre de service à destination des allocataires

- [Période de vacances scolaires de la Toussaint : adaptation de l'ouverture des accueils de la Caf du Var](#)
- [Déconjugalisation de l'Aah : ce qui change depuis le 1er octobre 2023](#)
- [Les rendez-vous des droits et des devoirs pour les nouveaux bénéficiaires du RSA : le cap du 1000ème passé !](#)
- [Déclaration des ressources : le bon réflexe !](#)
- [Montant Net Social : rappel sur l'usage](#)

2 - Offre de service à destination des familles

- [Une nouvelle newsletter pour les familles confrontées au handicap](#)
- [Tipi, la nouvelle appli qui facilite la vie de parents : le cap des 5 000 téléchargements passé !](#)

3- Offre de service à destination des partenaires

- [Contribuez à l'édition 2023 du baromètre de satisfaction des partenaires](#)
- [Retours sur le challenge Rso Caf&co 2023](#)
- [Bailleurs, télédeclarez les loyers de vos locataires](#)
- [Les différents appels à candidatures et à projets en cours](#)

4 - Les rendez-vous du côté de nos partenaires

- [Save The date : une journée dédiée à l'accueil périscolaire, le 17 novembre](#)

Période de vacances scolaires de la Toussaint : adaptation de l'ouverture des accueils de la Caf du Var

Pendant les vacances scolaires, nos modalités d'accueil sont temporairement adaptées.

Les accueils de **Draguignan et La Garde** seront **fermés du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre inclus**. Réouverture le lundi 6 novembre aux horaires habituels.

Pas de modification pour la plateforme téléphonique qui reste ouverte de 9h à 16h30, ainsi que pour les accueils de :

- ▶ **Brignoles** : ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h (uniquement sur rendez-vous l'après-midi).
- ▶ **Fréjus** : ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.
- ▶ **Toulon La Rode** : ouvert tous les jours de 8h à 16h.





Information allocataires

FERMETURE EXCEPTIONNELLE ACCUEIL DE LA GARDE ET DRAGUIGNAN

Les accueils de LA GARDE et de DRAGUIGNAN seront fermés

**DU LUNDI 23 OCTOBRE
AU VENDREDI 3 NOVEMBRE INCLUS**

Réouverture le **lundi 6 novembre**,
aux horaires habituels.

Nous vous remercions de votre compréhension

→ Les autres points d'accueil de la Caf du Var restent ouverts aux horaires habituels.
→ La plateforme téléphonique reste accessible au : **3230** Service gratuit 7j/7 hors appel


Effectuez toutes vos démarches 7j/7, 24h/24 sur :



Déconjugalisation de l'Aah : ce qui change depuis le 1er octobre 2023

La réforme de la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) change le mode de calcul de l'allocation. Pour les bénéficiaires en couple : seul le bénéficiaire et ses ressources personnelles seront prises en compte dans le calcul de la prestation.

Pour éviter que cette réforme ne pénalise certains bénéficiaires, le gouvernement a prévu un dispositif de maintien de droit. Si une personne en situation de handicap est en couple et déjà bénéficiaire de l'Aah au 1er octobre 2023, mais que le nouveau mode de calcul déconjugalisé la désavantage, elle conservera un calcul conjugalisé après cette date.



BON À SAVOIR
Au 1er octobre 2023, (date d'affichage des droits du mois d'octobre dans l'Espace Mon compte), l'éventuel nouveau montant d'AAH ne sera pas encore calculé. Afin d'éviter les sollicitations des allocataires, le montant du droit sera masqué pour les bénéficiaires d'AAH en couple. L'allocataire isolé et bénéficiaire de l'Aah n'aura pas son droit masqué.

Pour en savoir plus, consultez notre Foire aux questions sur le caf.fr. [>>> cliquez ici](#)

Les rendez-vous des droits et des devoirs pour les nouveaux bénéficiaires du RSA : le cap du 1000ème passé !

Pour mieux accompagner les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), des rendez-vous des droits et devoirs sont proposés depuis septembre, en partenariat avec le Département du Var dans le cadre de notre convention Var Insertion Travail.

Ces rendez-vous s'intègrent dans un parcours global complété par un accompagnement intensif avec les opérateurs d'insertion professionnelle comme Pôle emploi, le CEDIS, la Maison de l'Emploi TPM, etc.

Déjà déployés sur les communes de Toulon, Fréjus et La Seyne-sur-Mer, les rendez-vous des droits et des devoirs pour les nouveaux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) sont généralisés sur l'ensemble du département.

Attention, ces rendez-vous sont obligatoires, ils conditionnent le maintien ou non du droit Rsa.

Retrouvez sur notre [page dédiée du caf.fr](#), tous les outils pour mieux accompagner les usagers dans leurs démarches RSA.

- ▶ Le parcours des RDV
- ▶ Une vidéo tutorielle autour de la prise de Rdv
- ▶ Le dépliant du Conseil départemental

Le parcours des rendez-vous des droits et des devoirs des nouveaux bénéficiaires de RSA

Consultez le parcours

Une vidéo tutoriel autour de la prise de rendez-vous sur l'outil dédié « Rdv-Insertion »

Visionnez la vidéo-tutoriel

Le dépliant d'information du Conseil départemental sur le nouveau dispositif.

Consultez le dépliant

BON À SAVOIR

En novembre, l'encart local du magazine Vies de famille sera également consacré au dispositif d'accompagnement des nouveaux bénéficiaires du Rsa dans le Var, ainsi qu'au Montant Net social.

● Déclaration des ressources : le bon réflexe !

Chaque année, les ressources, déclarées aux impôts, sont transmises automatiquement à la Caf. Cela permet de recalculer le montant des prestations et de bénéficier du juste droit. La déclaration de ressources 2022, faites en 2023 auprès des Impôts, sert à la Caf pour recalculer les droits en janvier 2024.

En cas de ressources non trouvées, les allocataires doivent réaliser leur déclaration de ressources dans leur espace personnel Mon Compte.

Les allocataires concernés sont informés directement dans leur espace Mon compte par un bandeau d'alerte.

● Montant Net Social : rappel de l'usage

Votre déclaration de ressources

À partir de juillet 2023, le **montant net social** va apparaître progressivement sur les bulletins de salaire. **Vous pouvez déjà l'utiliser !**

Au 1er janvier 2024, c'est ce montant que vous devrez obligatoirement déclarer.


Pour plus d'informations, consultez [notre article](#).

Continuer

Depuis juillet 2023, le montant net social apparaît progressivement sur les bulletins de salaire. Au 1er janvier 2024, c'est ce montant qui devra être obligatoirement déclaré.

Les allocataires sont encouragés à l'utiliser d'ores et déjà s'il apparaît sur leur bulletin de salaire (hors employeurs publics) avant qu'il ne devienne obligatoire à partir de janvier 2024. Chaque mois, un pop-up sur le montant net social s'affiche lors de l'accès à Mon Compte pour bénéficiaires de Rsa et de Prime d'activité.

Pour en savoir plus, consultez la [page dédiée sur caf.fr](#)



BON À SAVOIR
Le RSA et la Prime d'activité sont les seules prestations concernées par l'utilisation du montant « net social ». Pour tous les autres droits Caf (Aide au logement, Aah, Paje...), il n'y a pas de changement.

Une nouvelle newsletter pour les familles confrontée au handicap



La Caf du Var publie une nouvelle newsletter autour de l'inclusion handicap.

L'objectif de cette nouvelle lettre d'informations est de présenter les initiatives varoises proposées par ses partenaires et soutenues par la Caf du Var, à destination des familles et des personnes confrontées au handicap, ainsi que de leurs aidants.

Au sommaire de cette première édition :

- ▶ Les actualités avec bien entendu la déconjugalisation de l'Aah.
- ▶ Les initiatives autour de l'accompagnement des parents, l'écoles et les activités, les vacances et les loisirs, le sport et enfin la vie d'adulte.

Toutes les actions présentées sont organisées par des professionnels vers lesquels les personnes, les aidants mais aussi les partenaires qui accompagnent au quotidien ces familles peuvent s'orienter directement.

Tipi, la nouvelle appli qui facilite la vie de parents : le cap des 5 000 téléchargements passé !

Lancée le 18 septembre 2023, la nouvelle application mobile gratuite et collaborative dédiée à tous les parents regroupe d'ores et déjà :

- ▶ Plus de **5 000 téléchargements** !
- ▶ Plus de **80 évènements publiés en local** !
- ▶ Près de **1 000 parents inscrits** !
- ▶ **37 partenaires** sur la carte interactive dans le Var !



Rendez-vous sur l'appli Tipi, à télécharger sur smartphone depuis l'App Store et le Google Play. Scannez le QR Code !



Contribuez à l'édition 2023 du baromètre de satisfaction des partenaires



Chaque année dans le cadre de sa démarche Caf&co et en résonance avec son projet d'entreprise 2023-2027 intitulé Imp'ACT « Des actes au quotidien, un impact pour tous », la Caf du Var propose à ses partenaires de répondre à un [questionnaire de satisfaction](#) afin d'avoir leur perception du service, des projets et des actions qu'elle mène.

Véritable indicateur, cette enquête poursuit deux objectifs :

- ▶ Dresser un état des lieux des perceptions, des besoins et des attentes de nos partenaires.
- ▶ Mesurer l'évolution des progrès réalisés ainsi que ceux à poursuivre.

Pour cette nouvelle édition, nous comptons sur votre mobilisation pour être aussi nombreux. Votre participation est essentielle ! Elle alimente nos plans d'actions d'amélioration et contribue à définir notre stratégie afin de faire avec vous au bénéfice de nos publics.

Pour accéder au questionnaire, [cliquez ici](#).

Répondre ne vous prendra qu'une quinzaine de minutes.

Cette enquête est ouverte jusqu'au 30 octobre 2023.

Retours sur le challenge Rso Caf&co 2023



En juin dernier, la Caf du Var a lancé son 2eme challenge participatif auprès de sa communauté de partenaires.

Du 1er au 23 juin, nos partenaires étaient invités à proposer idées, conseils, actions à mettre en place pour contribuer davantage ensemble à la transition écologique et à l'éco-citoyenneté au bénéfice de nos publics et dans la logique de la mise en place d'une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).

Ce challenge a permis l'émergence de 12 idées dont 5 sont retenues pour les prochaines étapes.

Parmi les idées retenues : la création d'un jardin collectif éco-citoyen, le soutien à des tiers-lieux, la sensibilisation des habitants au développement durable, réduire la consommation énergétique des citoyens, l'accompagnement à l'intégration de la démarche RSO dans le fonctionnement ou l'investissement des structures.

Les prochaines étapes consisteront à accompagner les 7 partenaires sélectionnés dans le développement de leur idée grâce à un atelier d'idéation et prototypage au Co'Lab.

Le calendrier du challenge 2023



Bailleurs, télédeclarez les loyers de vos locataires

Comme chaque année, les propriétaires et bailleurs sont invités à déclarer, dans les meilleurs délais, le loyer de leurs locataires. Cette information est **indispensable pour calculer le montant de l'aide au logement de vos locataires**.

Sans cette déclaration, l'aide au logement de vos locataires peut être suspendue en janvier de l'année suivante.

Comment faire ?

- ▶ Connectez-vous à votre espace Mon compte Partenaire avec votre identifiant et votre mot de passe.
- ▶ Utilisez un navigateur Internet récent (Ex : Google Chrome, Mozilla Firefox, Microsoft Edge...).

Pour plus d'information sur le service de télédéclaration, consultez la [page dédiée du caf.fr](#).



BON À SAVOIR

- Où trouver votre N° utilisateur ? Votre N° utilisateur se trouve sur le courrier/e-mail envoyé au mois de juillet et sur les quittances envoyées par courrier. Il est composé de 14 chiffres (sans espace) et commence par 83.
- Vous n'avez pas reçu votre identifiant et votre mot de passe ? Cliquez sur renvoi d'identifiant et mot de passe et renseignez votre adresse e-mail et votre N° utilisateur.
- Vous n'arrivez pas à vous connecter ? La durée de validité de votre mot de passe est limitée. Pour en recevoir un nouveau, cliquez sur mot de passe oublié et saisissez votre adresse e-mail, un nouveau mot de passe provisoire vous sera envoyé.

Les différents appels à candidatures et à projets en cours

Devenir Promeneur du Net

Objectif : développer le réseau des Promeneurs du net sur le département du Var.

Date limite de candidature : le 30 décembre 2023

+ d'infos et les dossiers : [ICI](#)

Vous pouvez contacter : Sandra Casabona – Conseillère Enfance & Jeunesse - promeneursdunet@caf83.caf.fr

Projet éducatif de territoire et Plan mercredi

Objectif : mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire.

Date limite de candidature : le 30 avril 2024

+ d'infos et les dossiers : [ICI](#)

Vous pouvez contacter : Sandra Casabona – Conseillère Enfance & Jeunesse - enfancejeunesse@caf83.caf.fr

● **Save The date : une journée dédiée à l'accueil périscolaire, le 17 novembre**

Dans le cadre des rencontres « Enfance et territoires », l'association des Francas, les services Académiques du Var et la Caf du Var vous proposent une journée dédiée à l'accueil périscolaire : « L'accueil de loisirs des temps périscolaires : un enjeu éducatif et social pour les communes ».

Aujourd'hui, le centre de loisirs est le deuxième espace éducatif sur les territoires après l'école et peut être considéré comme un pivot de l'action éducative.

La continuité éducative nécessite la mobilisation de tous les acteurs et actrices de l'éducation et de l'animation qui participent au projet éducatif sur un territoire.

Cette journée de rencontre a pour but :

- ▶ De montrer que le centre de loisirs est un espace en prise avec son temps et un élément essentiel d'une politique éducative locale.
- ▶ D'interroger les conditions, notamment qualitatives, qui lui permettent de jouer pleinement son rôle
- ▶ De permettre l'échange entre les différents acteurs éducatifs qui œuvrent à son bon fonctionnement.

Au programme :

- ▶ Portrait des accueils de loisirs dans le Var
- ▶ Intervention sur les enjeux d'un accueil périscolaire de qualité
- ▶ Ateliers d'échanges sur la plus-value éducative des accueils de loisirs, sur les conditions d'un accueil de qualité, le personnel des accueils de loisirs et la construction de la continuité et de la complémentarité éducative entre les différents acteurs.

Pour qui : les élus des communes, les professionnels des services jeunesse et des associations, les équipes des accueils de loisirs, les institutions en charge de ce type de structures, les coordonnateurs PEDT et les chargés de coopération CTG.

Quand : le 17 novembre 2023 de 9h30 à 16h (Buffet à 12h30)

Où : La Garde, espace Gerard Philippe (parking Gérard Philippe gratuit)

Comment participer : inscrivez-vous via le lien suivant <https://urlz.fr/mlPc> avant le 16 novembre

Pour en savoir plus, retrouvez le programme [ici](#)

